



Service Urbanisme Opérationnel

Opération façades

☎ 05.62.44.38.21 poste 2429

Du lundi au mercredi

DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION

***si votre projet est situé dans le périmètre A.B.F(Architecte des Bâtiments de France) il doit faire l'objet d'une demande d'autorisation d'urbanisme. Vous devrez nous transmettre votre demande au titre de l'opération façade qu'après la délivrance de cette autorisation.**

***Si votre projet n'est pas situé dans le périmètre A.B.F., vous pouvez directement effectuer votre demande auprès du service urbanisme opérationnel.**

Nom et prénom du demandeur :

Adresse :

Téléphone :

Email :.....

Adresse de l'immeuble concerné :.....

Statut de l'immeuble (pleine propriété, indivision, copropriété) :

Référence cadastrale de l'immeuble : Section Numéro.....

Je soussigné(e) demande à bénéficier
d'une subvention mise en place dans le cadre de l'opération façades 2017

2018 et 2019.

Je m'engage :

- A prendre connaissance du règlement d'attribution remis le.....
- A déposer une autorisation d'urbanisme,
- A exécuter les travaux conformément au devis accepté par la commission d'attribution des subventions et à prendre en compte les éventuelles prescriptions,
- A ne pas commencer les travaux avant la notification de l'attribution de la subvention,
- A terminer les travaux dans les délais prévus au règlement de l'opération façade,
- A accepter la pose d'un panneau d'information de cette opération
- A signer la convention d'opération façades.

Si votre dossier est complet, il sera examiné par la commission municipale d'attribution qui se réunira trimestriellement.

Vous recevrez alors un courrier de notification d'attribution de la subvention qui vous sera allouée ainsi qu'une convention à dater, signer et **à nous renvoyer impérativement sous quinzaine après sa réception.**

Fait à _____ **le** _____

Signature du demandeur précédée de la mention manuscrite "pour engagement"

Pièces à joindre en deux exemplaires :

- *Deux photographies en couleur de la façade avant travaux, sous des angles différents, un plan de situation ou un extrait cadastral.*
- *Une copie du présent règlement daté et signé*
- *Un devis détaillé descriptif et quantitatif des travaux proposés. Les prestations sont décrites avec notamment les procédés de nettoyage des façades, les produits utilisés. Les devis forfaitaires ne sont pas admis.*
- *Une copie de l'avis d'imposition de la taxe foncière ou copie de l'acte de propriété.*
- *Une copie de l'arrêté d'autorisation d'urbanisme.*